



ARC ÉNERGIES MAURIENNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

N°2025-015

Séance du 17 septembre 2025

Le 17 septembre deux mille vingt-cinq à 18 heures 30, Le comité syndical s'est réuni 50 place de la mairie 73130 SAINT-AVRE, sous la présidence de Monsieur Gérard BORDON.

Les membres du comité syndical présents :

Gérard BORDON, Philippe GIRARD arrivé à 19 heures, Célia CORONEL, Annie BONNIVARD, Roberto SAILIS arrivé à 18 heures 45, Noël LACROIX, Jean-Michel STASIA, Philippe OLIVE, Martine MARTY, Mathilde SONZOGNI, Philippe BOST, Romain CUGNET.

Absents excusés : Martine REFFET donne procuration à Romain CUGNET, Jean-Claude CHAPPELLAZ, donne procuration à Gérard BORDON.

Secrétaire de séance : Philippe GIRARD

Date de Convocation : 10 septembre 2025

REFACTURATION DES HEURES DES AGENTS COMMUNAUX POUR L'ENTRETIEN DES POSTES

Historiquement, la commune de Saint-Avre refacturait à la Régie Municipale d'Electricité les heures d'entretien des agents communaux chargés du débroussaillage autour des postes électrique, ainsi que de l'entretien de la végétation autour des postes.

La commune de Saint-Ayre souhaite reconduire cette pratique.

Après discussion, il a été décidé à l'unanimité, que les communes qui le souhaitent pourront facturer à Arc Energies Maurienne à raison de 1 heure par poste et par an les heures passées par les agents communaux.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le président.

Gérard BORDON

Gérard BORG

Le PRESIDENT

GERARD BORDON